



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Stéphanie MacMullin Sunzu et Monique Hébert Maillet		Date d'inspection Le 23 janvier 2026
Nom de l'établissement Club ABC		Numéro de permis 2015400
Adresse 83 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z2		Numéro de téléphone (506) 857-8999
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 15	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Selena Kennedy	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	23 janv. 2026	23 janv. 2026
Commentaires: Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé l'armoire où sont rangés les produits toxiques avait été laissé déverrouillé. La personne éducatrice a immédiatement verrouillé l'armoire. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer à l'intérieur, faire du bricolage, jouer au ping-pong, jouer à l'extérieur, manger la collation et se préparer pour le dîner.
Dans 1 des 13 dossiers d'employées observés, les documents suivants étaient expirés :
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le certificat de secourisme et le certificat en réanimation cardiorespiratoire.<input type="checkbox"/> La copie de la vérification du casier judiciaire.<input type="checkbox"/> La copie de la vérification auprès du ministère du Développement social pour les personnes associées.
La personne administratrice a ajouté les copies valides dans le dossier de l'employée.
Dans 1 des 13 dossiers d'employées observés, le dossier d'un membre du personnel n'était pas sur les lieux. La personne administratrice a imprimé les documents nécessaires et à créer un dossier pour le membre du personnel en question.
Une discussion a eu lieu avec la personne administratrice au sujet de la documentation de la programmation. L'inspectrice a suggéré d'ajouter davantage de détails dans la documentation.
Le ratio enfant–personne éducatrice est respecté.

original signé par
Selena Kennedy _____ **Le 23 janvier 2026**
Signature Personnel, Service de garderie éducative _____ Date _____

original signé par
Olivier Sunzu

Le 23 janvier 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"